

Règlement de consultation

Accord-cadre pour l'entretien des locaux, des espaces verts et des véhicules de la station IFREMER de La Réunion

N° 251000035

Date limite de remise des offres : 27/03/2025 à 12h00

IFREMER

Zone Industrielle de la Pointe du Diable

1625 route de Sainte Anne

29280 Plouzané

Table des matières

1. Présentation de l'IFREMER	4
2. Objet de la consultation	5
3. Cadre de la consultation	5
3.1. Procédure de passation	5
3.2. Visite obligatoire sur site	5
3.3. Allotissement	5
3.4. Forme du marché.....	5
3.5. Montants.....	5
3.6. Classification CPV	6
3.7. Reprise du personnel	6
3.8. Négociation et mise au point du marché	6
3.9. Modalités d'attribution	6
3.10. CCAG 7	
3.11. Variantes à l'initiative du candidat.....	7
3.12. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)	7
3.13. Durée du marché	7
3.14. Unité monétaire.....	7
3.15. Langue de rédaction des propositions	7
3.16. Délai de validité des offres.....	7
3.17. Modification de détail au dossier de consultation	8
3.18. Compléments à apporter au dossier de consultation	8
3.19. Modification du marché.....	8
3.20. Marché sans publicité ni mise en concurrence	8
4. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	8
5. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	9
5.1. Document de la candidature à produire.....	9
5.2. Document à produire au stade de l'offre.....	10
6. CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES	11
7. CRITERE DE JUGEMENT DES OFFRES	11
7.1. Calcul de note prix pour chaque lot (à partir des montants en € HT)	11
7.2. Calcul de la note technique pour chaque lot	11
7.3. Calcul de la note environnementale	12



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



7.4. Calcul de la note finale	12
8. DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE CANDIDAT RETENU	13
9. CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES	13
10..... RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	14
11..... CALENDRIER PREVISIONNEL	15

1. Présentation de l'IFREMER

Établissement public à caractère industriel et commercial, l'IFREMER est placé sous la tutelle conjointe des ministères chargés de la Recherche, de l'Agriculture et de la Pêche, de l'Équipement, des Transports et du Logement, et de l'Environnement.

Ses missions sont :

- Connaître, évaluer et mettre en valeur les ressources des océans et permettre leur exploitation durable ;
- Améliorer les méthodes de surveillance, de prévision d'évolution de protection et de mise en valeur du milieu marin et côtier ;
- Favoriser le développement économique du monde maritime.

Pour atteindre ces objectifs, l'IFREMER concentre son action dans les domaines suivants :

- La recherche ;
- L'expertise d'intérêt public (surveillance de l'environnement littoral et contrôle de la qualité des produits de la mer) ;
- La mise à disposition de moyens (flotte océanographique et développement technologique) ;
- Le transfert vers les entreprises et la valorisation de ses activités

Ses domaines d'activités sont :

- Surveillance, usage et mise en valeur des mers côtières ;
- Surveillance et optimisation des productions aquacoles ;
- Ressources halieutiques, exploitation durable et valorisation ;
- Exploration et exploitation des fonds océaniques ;
- Circulation et écosystèmes marins, évolution et prévision ;
- Grands équipements pour l'océanographie ;

Principales coopérations internationales :

L'IFREMER travaille en réseau avec la communauté scientifique française et internationale, et en partenariat avec des organismes de nombreux pays. La coopération de l'IFREMER est centrée sur des grands programmes internationaux, sur l'Outre-mer, sur l'International (États-Unis, Canada, Russie, Japon, Chine, Brésil, ...), et sur une politique méditerranéenne associant l'Europe à la rive Sud de la Méditerranée. Les coopérations internationales de l'IFREMER permettent un meilleur partage de la connaissance, du savoir-faire et des échanges de compétences scientifiques.

Ses actions internationales s'appuient sur :

- Une volonté de l'Union Européenne d'internationaliser la recherche européenne ;
- Une démarche internationale de l'Agence Nationale pour la Recherche ;
- Une dimension méditerranéenne croissante.

L'IFREMER en quelques chiffres :

- 1500 personnes, 2000 en incluant les filiales et laboratoires associés ;
- Budget annuel d'environ 213 M€ (hors opérations internes) ;
- 30 sites géographiques en métropole et DOM-TOM ;

2. Objet de la consultation

Le présent accord-cadre a pour objet l'entretien des locaux, des espaces verts et des véhicules pour la station IFREMER de La Réunion.

3. Cadre de la consultation

3.1. Procédure de passation

La procédure retenue est la procédure adaptée en application des articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique.

3.2. Visite obligatoire sur site

Les candidats admis à présenter une offre ont l'obligation de visiter le site des travaux préalablement au dépôt de leur offre.

Les dates de visite sont les Jeudi et Vendredi.

Possibilité de visites complémentaires sur demande en fonction de disponibilité de l'Ifremer.

Contacteur :

Laura Babet 02.62.42.03.40

3.3. Allotissement

Le présent accord-cadre est alloti comme suit :

- LOT 1 Espaces verts
- LOT 2 Entretien des locaux
- LOT 3 Nettoyage des véhicules

3.4. Forme du marché

Le présent marché est un accord-cadre à bons de commandes en application des articles L2125-1 et R2162-3 du Code de la Commande Publique.

3.5. Montants

LOT 1 : espaces verts

Montant minimum sur toute la durée de validité du marché : 4 000 € HT

Montant maximum sur toute la durée de validité du marché : 25 000 € HT

LOT 2 : entretien des locaux

Montant minimum sur toute la durée de validité du marché : 15 000 € HT

Montant maximum sur toute la durée de validité du marché : 80 000 € HT

LOT 3 : Nettoyage des véhicules

Montant minimum sur toute la durée de validité du marché : 2 000 € HT

Montant maximum sur toute la durée de validité du marché : 20 000 € HT

3.6. Classification CPV

La classification principale conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Objet principal : 77310000-6 Réalisation et entretien d'espaces verts

Objet principal : 90900000 nettoyage et d'hygiène

Objet principal : 50112300-6 Services de lavage de voitures et services similaires

3.7. Reprise du personnel

Le présent marché prévoit la reprise du personnel pour les prestations de nettoyage (lot 2).

TABLEAU DES EFFECTIFS SUR SITE IFREMER								
Agent	Type de contrat (CDD, CDI)	Qualification	Ancienneté	Date affectation sur site	Nbr d'heures mensuelles sur site	Salaire mensuel	Heures mensuelles totales	Montant prime
1	CDI	AS1	1 mois	01/01/2025	39	473,07 €	105,09	Conventionnelle + participation

3.8. Négociation et mise au point du marché

L'IFREMER se réserve la possibilité de recourir à la négociation avec le ou les candidats de son choix. L'attention des candidats est appelée sur la nécessité de présenter leur meilleure offre, au regard des critères mentionnés ci-dessous, car en raison de la concurrence, leur offre doit s'avérer être économiquement la plus avantageuse dès la présentation de celle-ci. Il pourra être procédé à une mise au point du marché dans les conditions prévues par l'article R.2152-13 du code de la commande publique.

3.9. Modalités d'attribution

Le marché sera attribué :

- soit à une entreprise individuelle,
- soit à des entreprises groupées.

Les opérateurs économiques se constituent en groupement selon la forme qu'ils souhaitent, à savoir en groupement solidaire ou en groupement conjoint.

Pour les entreprises présentant leur offre sous forme de groupement :

- un des prestataires sera désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire du groupement ;

- En cas de groupement conjoint, le mandataire est obligatoirement solidaire.
- en cas de groupement solidaire, l'acte d'engagement est un document unique qui indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser ;
- les candidatures et les offres sont présentées soit par l'ensemble des opérateurs économiques groupés, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces opérateurs économiques au stade de la passation du marché. Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement.
- Les offres sont signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises au stade de la passation du marché (copie des habilitations à nous fournir).

Possibilité de présenter pour le(s) marché(s) public(s) plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de soumissionnaires individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements : oui
- En qualité de membres de plusieurs groupements : oui

3.10.CCAG

Le présent marché fera référence au CCAG/FCS du 30 mars 2021 qui approuve les clauses générales administratives applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services.

3.11.Variantes à l'initiative du candidat

Les variantes libres entreprises ne sont pas autorisées.

3.12.Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Le présent marché ne prévoit pas des Prestations supplémentaires éventuelles.

3.13. Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de 4 ans qui prend effet à compter du 1^{ier} avril 2025.

3.14.Unité monétaire

L'unité monétaire est l'Euro.

3.15.Langue de rédaction des propositions

Les pièces des offres seront rédigées en français.

3.16.Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

3.17. Modification de détail au dossier de consultation

L'IFREMER se réserve le droit d'apporter, au plus tard 5 jours calendaires avant la date limite de remise des offres finales, des modifications de détail au dossier de consultation. La personne publique informera tous les candidats dans les conditions respectueuses du principe d'égalité.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition ci-dessus est applicable en fonction de la nouvelle date.

3.18. Compléments à apporter au dossier de consultation

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au dossier de la consultation, néanmoins le candidat aura l'obligation de vérifier que ces documents ne contiennent pas d'erreurs, omissions ou contradictions qui sont normalement décelables par un professionnel. Dans ce cas, il devra obligatoirement annexer à son acte d'engagement un état faisant apparaître ces erreurs, omissions ou contradictions, et présentera, s'il y a lieu, une proposition complémentaire incluant le coût des prestations supplémentaires.

3.19. Modification du marché

Le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de réaliser des modifications au marché public en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la commande publique.

3.20. Marché sans publicité ni mise en concurrence

Conformément à l'article R 2122-7 du code de la commande publique, l'Ifremer peut passer un marché de services sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire d'un marché précédent passé après mise en concurrence et dans la limite des seuils de procédures formalisées tous les marchés cumulés (marché initial et somme des marchés pour prestations similaires). La durée de ces nouveaux marchés ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du marché initial.

4. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur fournira au candidat le dossier de consultation comprenant :

- le présent règlement de la consultation (RC),
- un acte d'engagement (AE) par lot,
- le bordereau des prix unitaire (BPU) par lot,
- le devis quantitatifs et estimatifs (DQE) par lot,
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et les annexes éventuelles ;
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et les annexes associées ;

- la trame de mémoire technique et environnementale (par lot) à compléter par le candidat.

Ce dossier est disponible sur <https://www.marches-publics.gouv.fr>

5. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ou en langue anglaise, uniquement la version française faisant foi.

Les candidatures et les offres des concurrents seront exprimées en **EURO**.

5.1. Document de la candidature à produire

En application des dispositions de l'article R.2143-4 du Code de la commande publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) en lieu et place des documents mentionnés ci-après.

Retrouver le service permettant de remplir le DUME à l'adresse suivante :

<https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/espd/filter?lang=fr>

Le candidat devra néanmoins fournir toutes les informations et justificatifs demandés ci-dessus permettant d'apprécier qu'il dispose de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché.

Le candidat remet à l'appui de sa candidature, les documents suivants :

1°) Le formulaire DC1 (Lettre de candidature) disponible à l'adresse suivante :
<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

2°) Le formulaire DC2 comportant notamment son chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices (ne remplir que pour les exercices pour lesquels ce renseignement est demandé par l'acheteur), la part du chiffre d'affaires concernant les fournitures, services, ou travaux objet du marché, la présentation de la société avec l'implantation et l'organisation générale des services, la présentation de ses salariés (effectifs, qualification, formation, les profils des intervenants), la présentation des moyens mis en œuvre pour répondre à la présente consultation, les références (liste des principaux clients).
Le DC2 est téléchargeable à l'adresse suivante :
<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

3°) Les attestations et déclarations ci-dessous :

- L'attestation permettant de justifier la qualité du signataire ou délégation de pouvoir identifiant le signataire par la personne habilitée à engager la société ;
- La déclaration sur l'honneur ci-joint à signer (voir annexe 1 au présent règlement de la consultation) ;

Les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME).

Lorsque le candidat présente sa candidature sous la forme du Document Unique de Marché Européen (DUME) prévu à l'article R.2143-4 du Code de la commande publique, il peut utiliser l'un des services suivants :

- le "Service DUME" mis à disposition par l'Etat via <https://dume.chorus-pro.gouv.fr> ;
- le service mis à disposition par la Commission européenne : <https://ec.europa.eu/tools/espdl>.

NOTA : En application des articles R.2144-1 à R.2144-7 du Code de la commande publique, l'Ifremer se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous.

Conformément aux dispositions de l'article R.2143-13 du Code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur public peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figure dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques ou financières, une entreprise peut présenter sa candidature en groupement avec d'autres entreprises (personnes morales ou entreprises individuelles) ou recourir à la sous-traitance.

L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale ; il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences requises pour l'exécution du marché.

Néanmoins, dans ce cas, chaque entreprise constituant le groupement devra fournir l'ensemble des documents et renseignements relatifs à la candidature demandée dans l'avis de publicité et le présent règlement de consultation. Il en est de même en cas de sous-traitance.

5.2. Document à produire au stade de l'offre

En application du Code de la commande publique, l'acte d'engagement n'a plus à être demandé signé dès le dépôt de l'offre. Seul le soumissionnaire informé que son offre est retenue est tenu de la signer. Toutefois, afin de raccourcir les délais de traitement, le pouvoir adjudicateur incite les soumissionnaires à signer leur offre dès le dépôt du pli.

Une offre par lot comprenant:

- **L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat,**
- **Le BPU complété, daté et signé,**
- **Le DQE complété,**

- **Les annexes au CCAP,**
- **Un mémoire technique,**
- **L'attestation de visite obligatoire remise par l'Ifremer lors de la visite du candidat.**

6. CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

- Capacités professionnelles : références, effectifs et moyens mis en œuvre pour assurer la prestation,
- Capacités techniques : moyens techniques mis en œuvre pour assurer la prestation,
- Capacités financières : comptes annuels, chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif à des prestations similaires à l'objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices.

7. CRITERE DE JUGEMENT DES OFFRES

L'Ifremer retiendra l'offre en fonction des critères pondérés définis ci-après :

- Le critère prix : 45 % de la note finale (NF),
- Le critère valeur technique : 45% de la note finale (NF) sur la base du dossier technique transmis par le candidat ;
- Critère environnemental: 10 % de la note finale (NF)

Chaque critère sera noté sur 20 puis pondéré.

7.1. Calcul de note prix pour chaque lot (à partir des montants en € HT)

Le prix évalué est le montant total du DQE. La note maximale de 20 est attribuée au candidat qui présente le montant total le moins élevé. Les notes des autres candidats sont attribuées selon la formule indiquée ci-dessous :

$$\text{Note de prix (NP)} = 20 \times (\text{Pmini}/\text{prix de l'offre analysée})$$

Pmini= prix le moins disant

7.2. Calcul de la note technique pour chaque lot

La note technique (NT) par lot est notée sur 20 sur la base des sous-critères suivants. La note est attribuée en fonction du mémoire technique par lot remis par le candidat dans son offre.

LOTS 1 ET 2		
Sous-critère	Définition du sous-critère	pondération
Sous-critère 1	Moyens humains mise en œuvre par le candidat pour exécuter le présent marché et gestion des absences ou des départs de personnel, délais de remplacement des agents	15

Sous-critère 2	Dispositions mise en place pour assurer la sécurité du personnel	5
-----------------------	--	----------

LOT 3		
Sous-critère	Définition du sous-critère	pondération
Sous-critère 1	Moyens humains mise en œuvre par le candidat pour exécuter le présent marché et gestion des absences ou des départs de personnel, délais de remplacement des agents	15
Sous-critère 2	Délai d'intervention à partir d'une demande de l'Ifremer. Le candidat qui propose le délai le plus court obtient la note de 20. Les notes des concurrents sont ensuite attribuées comme suit : $\text{Note délai (ND)} = 20 \times (\text{délai le plus court} / \text{délai de l'offre analysée})$ $P_{\text{mini}} = \text{délai le plus court}$	5

7.3. Calcul de la note environnementale

La note environnementale (NV) est notée sur 20. La note est attribuée en fonction du mémoire environnemental remis par le candidat dans son offre.

Lot 1 : Le candidat décrit dans son mémoire les mesures qu'il compte prendre pour valoriser les déchets verts et optimiser la gestion de l'eau.

Lot 2 : % de produits écolabélisés sur lequel s'engage le candidat dans son offre (voir % complété par le candidat à l'annexe liste des produits/fournitures)

Lot 3 : % de produits écolabélisés sur lequel s'engage le candidat dans son offre (voir % complété par le candidat à l'annexe liste des produits/fournitures)

Pour les lots 2 et 3 la note sur 20 est attribuée comme suit :

$$\text{Note environnemental (NE)} = 20 \times (\% \text{ le plus élevé de produits éco labélisés} / \% \text{ de l'offre analysée})$$

7.4. Calcul de la note finale

$$\text{NF} = 0.45 \cdot \text{NP} + 0.45 \cdot \text{NT} + 01 \cdot \text{VT}$$

Le marché est attribué au candidat qui obtient la meilleure note finale (NF) sous réserve d'être à jour de ses cotisations fiscales et sociales.

8. DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE CANDIDAT RETENU

Afin de pouvoir notifier le marché, il sera demandé au candidat retenu de transmettre les certificats et attestations mentionnées ci-dessous.

- 1) Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation,
- 2) Attestation de vigilance (6 mois),
- 3) Attestation de régularité fiscale,
- 4) attestations d'assurances civile et professionnelle.

Pour chaque cotraitant et/ou sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat retenu devra joindre également ces certificats ou les déclarations.

9. CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

Les offres papier sont interdites.

Le candidat doit transmettre **SON OFFRE PAR VOIE DEMATERIALISEE SUR LE SITE DE LA PLATEFORME DES ACHATS DE L'ETAT « PLACE »**

Le candidat doit se rendre sur le site Internet :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Cette plate-forme de dématérialisation permet de :

- télécharger le dossier de consultation des entreprises, objet de la mise en concurrence, en acceptant les conditions d'accès et d'utilisation de la plate-forme (prérequis techniques, ...)
- poser des questions au pouvoir adjudicateur sur le dossier de consultation avant la remise des offres,
- répondre par voie électronique à la consultation.

Après le dépôt du pli sur la plate-forme, un message indique au candidat que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique (sur la boîte mail de l'utilisateur inscrit) donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue à l'acheteur. L'opérateur économique doit s'assurer que les messages envoyés par la plateforme ne sont pas traités comme des courriels indésirables ou des spams.

Présentation des dossiers et format des fichiers.

Les formats acceptés sont les suivants : .pdf, .doc, .xls, .ppt, .odt, .ods, .odp, ainsi que les formats d'image .jpg, .png et de documents .html.

Le candidat ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse, tels que :

Formats exécutables, .exe, .com, .scr, etc. ; Macros ; ActiveX, Applets, scripts, etc.

Horodatage

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limite est considéré comme hors délai. La durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre.

Par exemple, en disposant d'une bande passante effective de 128 kbps, une minute est nécessaire pour télécharger un fichier de 1 Mo.

Antivirus

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

Copie de sauvegarde autorisée

Conformément à l'article R.2132-11 du Code de la commande publique, le candidat qui envoie son offre par voie électronique peut également transmettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-ROM, DVS-ROM, clé USB....) ou sur support papier.

Cette copie de sauvegarde doit parvenir à l'IFREMER à date limite de remise des offres indiquées dans la publicité et en page de garde du présent règlement de la consultation.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde » AINSI que les mentions indiquées dans l'encadré ci-dessous.

La copie de sauvegarde doit être envoyée à l'adresse suivante :

Par courrier recommandé avec A.R. à :
IFREMER
DAJF/Cellule Marchés
1625 route Sainte-Anne
CS10070
29280 PLOUZANE

La copie de sauvegarde, parvenue dans les délais de remise des offres, sera ouverte si la candidature ou l'offre transmise par voie électronique :

- contient un programme informatique malveillant (ou « virus ») ;
- est réceptionnée hors délai, si l'acheteur dispose d'éléments tangibles montrant que le pli a commencé à être transmis avant l'échéance de fermeture de la remise des plis et si la copie de sauvegarde est, elle, parvenue dans les délais ;
- n'a pas pu être ouverte par l'acheteur.

10. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les réponses par téléphone ne concerneront que des questions élémentaires. S'agissant de questions plus poussées d'ordre technique ou administratif le candidat doit obligatoirement poser sa question sur la plateforme de dématérialisation

Contact pour tous renseignements:

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

11. CALENDRIER PREVISIONNEL

- Date de publication sur la plate-forme PLACE : 26/02/2025
- Réception des offres : 27 mars 2025